

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra plus tard en 2023.



CONSEIL DE QUARTIER no 3 SECTEUR BELVÉDÈRE

COMPTE RENDU du conseil de quartier n° 3, secteur Belvédère, tenu le 26 septembre 2023 à 19 h, dans la salle des caucus de l'Hôtel de ville de Val-d'Or, au 855, 2^e Avenue.

Présences :

Mme Èveline Laverdière, conseillère municipale du district no. 3 et présidente du conseil de quartier
Mme Madeleine Robillard, conseillère de quartier
Mme Marie-Pier Dupuis, conseillère de quartier
M. René Jacob, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

Absents :

M. Gilles Bernatchez, conseiller de quartier
M. Raymond Germain, conseiller de quartier
Poste vacant

Assistance : 2 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Èveline Laverdière, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 07. Elle annonce par le fait même le retrait du conseiller, M. Gilbert Lacroix. Donc, un poste sera à pourvoir lors de prochaines élections pour compléter la table. Mme Laverdière demandera au Service des communications de la Ville d'annoncer l'ouverture du poste. Un message sera transmis à M. Lacroix pour souligner son implication au conseil de quartier.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé par Mme Madeleine Robillard, d'accepter l'ordre du jour de la séance, tout en gardant le point *varia* ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-09-01

3- Lecture et suivis du compte rendu de la rencontre du 30 mai 2023

La présidente effectue une lecture du compte rendu de la rencontre du 30 mai 2023, tout en rappelant à ses conseillers les points principaux qui ont été abordés. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé de Mme Madeleine Robillard, d'accepter le compte rendu de la précédente rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-09-02

Suivis :

- **Parc Sabourin :** Lors de la dernière rencontre, il avait été proposé d'ajouter un deuxième banc (avec abris ou balançoire) dans le parc Sabourin pour offrir une aire de repos aux marcheurs. Ce dossier est en attente.

- **Municipalité amie des aînés (MADA)** : Mme Laverdière a rencontré la Table des aînés à ce sujet. Un sous-comité sera créé et une rencontre aura lieu dans les deux prochaines semaines. Possiblement que MADA aurait des budgets pour bonifier nos infrastructures. Par exemple, si l'on installe un banc de parc, MADA pourrait nous aider à payer le toit allant au-dessus de ce banc. Ou encore, l'idée pourrait être d'ajouter des arbres pour rafraîchir les passants en temps de canicule. Serait-il possible de réaliser le maillage entre le parc Sabourin et l'aire de repos des marcheurs?
- **Densification urbaine** : Lors de la dernière rencontre, il avait été proposé par le Conseil de quartier qu'une réflexion soit amorcée quant à la densification urbaine. Dans cette perspective, Mme Laverdière a récemment suivi une formation, dont la conclusion mène vers une densification urbaine. Non seulement la municipalité envisage la densification urbaine, le Gouvernement du Québec l'encourage également. Rappelons que concrètement, la densification urbaine consisterait, par exemple, dans certains quartiers, à rendre possible la construction d'un deuxième logement dans les résidences, à faire un étage supplémentaire d'appartements ou encore à favoriser le logement abordable.
- **Ville amie des monarques** : Le dossier a été envoyé au Comité consultatif en environnement pour analyse.
- **Observations centre-ville** : Le 30 mai dernier, en début de rencontre, le conseil de quartier était allé marcher au centre-ville pour observer le déroulement des travaux de la 3^e phase. Les commentaires ont été consignés au compte rendu et envoyés à M. Benjamin Turcotte, conseiller municipal du District 1, et délégué à la Corporation Rues principales et collaborateur au projet de revitalisation du centre-ville.
- **Stationnement sur le boulevard des Pins** : Cette demande concernant les travaux de traçage fut adressée.
- **Feux d'artifice** : La problématique a été nommée, et une réflexion s'amorcera prochainement par la Ville.

4- Intervenants invités :

a. **CISSS-AT : Entretien avec MM. Marc Gendron et Éric Beauseigle sur le projet de plantation d'arbres dans le quartier et autres préoccupations**

Le conseil de quartier reçoit aujourd'hui deux invités du CISSS-AT. M. Marc Gendron, chargé de projet pour la Maison des aînés Rouyn-Noranda – Val-d'Or et M. Éric Beauseigle, coordonnateur régional des installations matérielles et du génie biomédical se joignent à la rencontre en visioconférence dès 19 h 30.

Le conseil de quartier pose quelques questions aux représentants du CISSS-AT dans le dossier de Maison des aînés (plantation d'arbres par un groupe de citoyens, bassin de rétention, stationnement).

Voici le résumé de cet échange, en formule questions et réponses :

1. À la hauteur de la Maison des aînés, sur la rue des Érables, est-ce que vous savez où passent les conduites de gaz, et possiblement, d'électricité en bordure de rue?

M. Gendron a fourni les plans avant la rencontre par rapport aux conduites de gaz et à celles d'électricité, qui ont été remis aux services techniques. Il n'y aura pas de problème par rapport aux arbres. La conduite de gaz est du long de l'entrée pour les voitures et l'entrée électrique est complètement à l'arrière des bâtiments vers l'hôpital. Il n'y en fait absolument aucun problème à ce niveau.

2. De la pelouse a été semée dans l'emprise de rue, en assurerez-vous l'entretien? Et si des arbres se trouvaient dans cette emprise, cela vous conviendrait-il toujours?

M. Éric Beauseigle affirme que le CISSS-AT assurera l'entretien de l'emprise. Pour sa part, M. Gendron confirme que si des arbres étaient plantés dans cette emprise, l'entretien serait tout de même fait sans aucun problème.

3. Le groupe de citoyens résidant dans le quartier assurera le choix (sous supervision de notre équipe du Service sport plein air), la plantation et l'arrosage durant les premières semaines. Est-ce que des membres de votre équipe ou des résidents aimeraient se joindre au groupe?

Étant donné que les gens qui vont loger dans la Maison n'ont pas été encore confirmés, il serait peut-être un peu mal venu selon M. Gendron de les faire participer. En ce qui a trait aux employés, cela dépendra du moment de la plantation. C'est qu'effectivement qu'au printemps, ce serait plus simple de réaliser le projet, car les résidents seraient hébergés et les employés, qui seraient embauchés, pourraient décider de collaborer.

4. Le budget de quartier pourrait-il être bonifié par des sommes de la part du CISSAT? Nous estimons qu'une dizaine d'arbres pourrait être achetée ; seriez-vous intéressés de contribuer afin d'ajouter davantage d'arbres et de profiter de la force de ce groupe de résidents?

M. Gendron aimerait connaître le montant que le conseil de quartier souhaite investir dans le projet, car il n'y a pas d'argent réservé au reboisement dans le projet. Mme Laverdière l'informe que le conseil de quartier souhaite cumuler le budget de deux années, totalisant 5000 \$. Le CISSS-AT souhaite supporter une initiative locale, et fera les démarches pour aller chercher le financement auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux. Toutefois, avant d'entreprendre cette collaboration, il sera impératif pour le CISSS-AT d'obtenir un engagement officiel de la part de la municipalité, à savoir quel montant sera investi. Mme Laverdière obtiendra cette confirmation auprès de la trésorerie.

M. René Jacob mentionne qu'initialement, le CISSS-AT s'était engagé à maintenir la lisière d'arbres, mais que cette promesse n'a pas été tenue. Il veut savoir si le CISSS-AT avait pris un engagement de remplacer cette bordure. Cette information serait même consignée dans un compte rendu. M. Gendron demande s'il est possible d'obtenir les minutes des réunions où le CISSS-AT est impliqué dans ce dossier. M. Gendron affirme que le CISSS-AT travaillera fort pour faire avancer le mandat. Il importe de fournir les minutes et engagements pris par leurs prédécesseurs.

« Quel type d'arbres souhaite-t-on planter sur le terrain? », demande M. Gendron. M. Jacob pense que si l'on choisit des conifères, le voisinage serait beau douze mois par année. Une lisière d'arbres, en plus de faire une belle devanture, isolerait du bruit tout en permettant de fermer un peu le terrain. Mme Laverdière dit que le mélange d'arbres aussi serait intéressant, M. Jacob est d'accord.

5. Pourquoi le fossé est-il creusé si profond?

Il s'agit d'un bassin de rétention pour s'assurer que l'eau qui s'écoule ne créera pas des dégâts. M. Gendron mentionne qu'au-devant, c'est possible de planter des arbres, en sa bordure.

6. Le stationnement de la Maison des aînés sera-t-il payant ou non?

Ce stationnement sera pour les résidents et les employés. Le fonctionnement sera avec des vignettes, pour les employés et les proches des résidents. Ce qui est souhaité, c'est que les employés se stationnent dans la cour aux stationnements prévus à cet effet. Une vérification sera faite du CISSS-AT et fera un suivi avant la prochaine rencontre. Une citoyenne redoute que si le stationnement est payant, les gens se stationnent dans la rue Des Érables; cette dernière sera occupée des deux côtés par plein de voitures. Vu l'étroitesse des rues, c'est aussi plus difficile de se stationner en hiver; la rue deviendra un sens unique. Le conseil de quartier souhaite apporter au Comité consultatif de circulation (C.C.C.) la possibilité d'interdire de se stationner deux côtés. Le CISSS-AT comprend que cette situation est irritante pour les gens du secteur. Parfois, les gens qui se stationnent empiètent sur les entrées de cours.

Mme Laverdière félicite le CISSS-AT pour le GMFU, on apprécie d'avoir de beaux bâtiments dans nos villes. Elle mentionne qu'après la construction du bâtiment, il est prévu au PTI de refaire l'ajout de trottoirs en bordure de la 6^e et que le boulevard de l'Hôpital sera retravaillé pour avoir une intersection 90 degrés.

M. Gendron informe qu'une porte ouverte sera organisée avant l'inauguration du bâtiment afin de voir l'intérieur de la maison. Les gens auront alors l'opportunité de poser des questions sur l'organisation des services.

Au nom du CISSS-AT, M. Gendron souhaite que la cohabitation soit de mieux en mieux et il se dit désolé des désagréments.

Suite à cet appel, le conseil de quartier se met d'accord pour aller de l'avant avec la résolution suivante :

Le conseil de quartier propose que le Comité consultatif de circulation (C.C.C.) se penche sur la situation de l'Avenue des érables, entre l'intersection des Saules jusqu'aux sapins, tout en considérant s'il faut poursuivre les indications qui ont été mises en place dans la première portion de l'Avenue des Érables, qui est l'interdiction de stationnement sur le côté nord de l'Avenue. Il est demandé d'interdire le stationnement d'un côté de la rue en marquant l'asphalte avec des lignes jaunes. Le stationnement devra se réaliser du côté nord de la rue en période hivernale (du 1^{er} novembre au 30 mars). Proposé par M. René Jacob, appuyé par Mme Madeleine Robillard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2023-09-03

D'ici la prochaine rencontre, la présidente réalisera les suivis suivants :

- Vérifier auprès de la trésorerie le montant qui pourrait être investi au projet,
- Envoyer les minutes au CISSSAT,
- Vérifier les essences d'arbres que l'on peut planter avec le SSPA.

Une citoyenne mentionne qu'elle souhaite être impliquée dans ce projet de plantation d'arbres. Son aide est la bienvenue.

5- Activités à venir

Mme Laverdière mentionne que plusieurs grands événements prendront place à Val-d'Or prochainement, dont :

- a. Festival de contes et légendes** : du 26 septembre au 1^{er} octobre 2023
- b. Journées de la culture** : 29 et 30 septembre, 1^{er} octobre 2023
- c. Semaine des aînés** : du 1^{er} au 7 octobre 2023
- d. Festival TRAD** : du 1^{er} au 5 novembre 2023

6- Varia

- a) Arrosage des pelouses** : Le comité se penche actuellement sur la question de l'arrosage des pelouses. Il est possible que l'arrosage des pelouses devienne interdit. Dans la réglementation, il faudrait que d'autres espèces de verdure comme le trèfle ou le thym soient autorisées à être plantées, car actuellement, il n'y a que la pelouse qui soit permise. Avec les changements climatiques, le conseil est d'avis d'éviter de gaspiller l'eau.
- b) Policière-marraine** : Mme Laverdière a prévu de rencontrer Mme Audrey-Anne Gamache, la nouvelle policière-marraine le 4 octobre prochain pour discuter des enjeux de sécurité du quartier. Il est possible, pour les citoyens, d'aller faire une heure de radar avec la policière-marraine. Il suffit d'en faire la demande à Mme Laverdière.

- c) **Intersection rue des Saules et des Érables** : M. Jacob se demande si en étant proactif, l'on doit commencer à penser à une nouvelle signalisation à cet emplacement. Peut-on avoir une intersection carrée plutôt qu'en Y? Mme Laverdière confirme qu'il est prévu de réaménager cette intersection, et que les plans sont disponibles pour consultation.
- d) **Terrain entre la clôture et la rue des Érables** : M. Jacob se demande si ce terrain appartient à la ville. Six pieds de terrain n'ont pas été entretenus cet été; en effet, le foin a poussé très haut, et même que de petits arbres sans qu'un aménagement n'ait été fait. Ce Terrain, situé aux abords du CISSAT, est la propriété de la Ville de Val-d'Or. M. Jacob demande que la municipalité planifie l'entretien de ce terrain dans son calendrier d'entretien. Une vérification sera faite auprès du SSPA.

7- Interventions du public

Aucune intervention.

11 - Date de la prochaine assemblée

Un sondage de disponibilités Doodle sera organisé pour connaître la date de la prochaine rencontre qui sera soit le 29 novembre, soit le 13 décembre. Cette rencontre aura lieu comme à l'habitude à 19 h à la salle des caucus de l'hôtel de ville de Val-d'Or. Une confirmation sera envoyée aux membres du conseil de quartier et aux citoyens présents sous peu.

12- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Marie-Pier Dupuis, appuyé par Mme Madeleine Robillard, de lever la séance. La rencontre se termine à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-09-04

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée